

FLASH INFO

UNE VICTOIRE CONTRE L'INJUSTICE

Ce 4 novembre 2025, le Conseil des prud'hommes de Rambouillet – Section Industrie (pour les « mensuels ») a rendu sa décision suite à l'action menée à l'initiative du syndicat SUPPer.

Pour ne pas avoir respecté l'usage de la rétroactivité des NAO pour les années 2021 et 2022

- **Thales est condamné à verser aux salariés des rappels de salaire ;**
- **Thales est condamné à payer des dommages et intérêts pour l'ensemble des préjudices subis du fait de sa « résistance abusive » (5.000 € par salarié)**
- **Thales est condamné à rembourser l'intégralité des frais d'avocat engagés par les salariés (Art 700)**
- **Thales est condamné à l'exécution provisoire, donc de payer les salariés sans délai !**

Salariés de Thales, chapeau pour votre courage !

Décidés, les salariés ont fait montre de courage pour déposer plainte contre Thales ! Ils ont surmonté leurs craintes démontrant ainsi leur volonté d'aller de l'avant.

Ils ont choisi d'aller en justice afin de défendre notre droit à tous, notre respect, non pas parce que c'est facile, mais justement parce que c'est difficile.

C'est un défi que SUPPer a soutenu seul, celui que nous avons refusé de remettre à plus tard, celui que nous avons la ferme intention de remporter !

Parce que cet objectif servira à organiser et à offrir le meilleur de notre énergie syndicale, c'est un exemple de démocratie participative.

Quand l'intérêt collectif des salariés est bafoué, un syndicat responsable fait ce qu'il y a à faire malgré les conséquences, les obstacles, les dangers et la pression.

C'est la base de toute morale humaine.

A ces syndicats qui, sous prétexte de protéger les salariés, les ont dissuadés de se battre en affirmant qu'il y avait un risque à réclamer son droit, ils n'ont agi qu'aux seules fins de masquer le cynisme avec lequel ils véhiculent les thèses de la direction de Thales.

Les salariés, eux, n'ont pas écouté ceux qui ont fait le choix d'abdiquer leur liberté d'agir.



SUPPer porte des valeurs de sincérité, de loyauté et de fidélité dans le combat syndical pour la défense des salariés

Adhérez à SUPPer !

Contact SUPPer : <https://syndicatsupper.fr>